



ISSN: 0975-833X

Available online at <http://www.journalcra.com>

INTERNATIONAL JOURNAL
OF CURRENT RESEARCH

International Journal of Current Research
Vol. 10, Issue, 12, pp.76704-76713, December, 2018

DOI: <https://doi.org/10.24941/ijcr.33402.12.2018>

RESEARCH ARTICLE

UTILISATION DU GAIN ISSU DU "BROUTAGE" À ABIDJAN (USE OF THE "BROUTAGE" PROFIT IN ABIDJAN)

Mathieu A. AKADJE, *René S. SAHI and Hermann MOULI

UFR Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny

ARTICLE INFO

Article History:

Received 29th September, 2018
Received in revised form
29th October, 2018
Accepted 30th November, 2018
Published online 31st December, 2018

Key Words:

Laundering,
Broutage, Brouteurs,
Cyber Offender,
Investment.

ABSTRACT

The digital revolution is accompanied by a pernicious evil which is "browsing". As a criminal activity that generates income, "grazing" has become a "professional" activity among some young people in Abidjan. The objective of this study is to know the sectors in which the money acquired through the "browsing" is generally injected and to know the beneficiaries. The methodology is based on a documentary and field research among the populations. The analysis of the data, in this case the qualitative analysis, was very useful in the conduct of this study, because it allowed to analyze the speeches of the respondents. The results show that the sums of money illegally acquired by the "grazers" are used differently by the latter. If some people use this money to lead a merry life by distributing them in social parties, others instead reinvest it in several sectors of activity. Through these various investments, cybercriminals certainly create jobs, but such investments or financing constitute money laundering. Such a situation raises a real ethical problem which calls for reflections.

Copyright © 2018, Mathieu A. AKADJE et al. This is an open access article distributed under the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

Citation: Mathieu A. AKADJE, René S. SAHI and Hermann MOULI. 2018. "Utilisation du gain issu du "broutage" à Abidjan (Use of the "broutage" profit in Abidjan)", *International Journal of Current Research*, 10, (12), 76704-76713.

INTRODUCTION

La criminalité est un phénomène qui change et s'adapte à l'évolution de la société. Aujourd'hui, avec l'avènement des technologies de l'information et de la communication (Tics), une nouvelle forme de criminalité a vu le jour. En effet, l'époque du pirate en chambre est révolue. La création de virus visant simplement à prouver ses compétences n'est plus d'actualité. Actuellement, des organisations criminelles et/ou des individus, ont pris le relais et mènent des attaques de plus en plus sophistiquées (et donc de plus en plus difficilement détectables) et ciblées sur les entreprises. Dernier maillon de la chaîne, le particulier paie aussi un lourd tribut à cette expression de la cybercriminalité (Filiol et Richard, 2006). Le développement des technologies et de l'information, de la communication et la vulgarisation d'Internet ont provoqué des bouleversements majeurs. On voit émerger de nouveaux modes de communication, révolutionnés par cette possibilité de connecter le monde entier en permanence, et notamment de nouveaux modes d'échange, comme le commerce en ligne ou commerce électronique, l'envoi des courriers électroniques... Il est désormais possible de conclure une transaction à des milliers de kilomètres de distance de son interlocuteur, et ce, par un simple clic. Néanmoins, ce développement a aussi ses revers, et parmi eux,

on note l'apparition d'une nouvelle menace : la cybercriminalité (Mpozi, 2013). Elle donne lieu, depuis près d'une dizaine d'années, à de multiples travaux dans différents domaines : sécuritaire, informatique, juridique ou criminologique. Pour Prates, Gendreau et Dupont (2013), « malgré une croissance exponentielle, la courte histoire de ce phénomène fait que la notion même de la cybercriminalité demeure encore lacunaire et hétérogène. À l'heure actuelle, nous n'avons pas en effet atteint un consensus sur la signification de la cybercriminalité. Ce flou terminologique est renforcé par l'absence d'un cadre législatif uniforme définissant la cybercriminalité ». Sachant que la définition du concept de « cybercriminalité » fait l'objet de nombreux débats et discussions et qu'elle varie souvent en fonction de réalités socioculturelles, il a été convenu de considérer celle-ci d'une manière spécifique au contexte ivoirien. Ainsi, la loi ivoirienne n° 2013-451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité, définit la pratique cybercriminelle comme « l'ensemble des infractions pénales qui se commettent au moyen ou sur un réseau de télécommunication ou un système d'information ». De la cybercriminalité, la forme la plus pratiquée en Côte d'Ivoire est le "broutage", c'est-à-dire le mécanisme mis en place par des délinquants pour soutirer de l'argent via internet. Les transactions commerciales, bancaires et financières, se faisant sur la toile et à travers le monde cybernétique, les cybercriminels y trouvent des opportunités criminelles multiples, leur permettant de "brouter", c'est-à-dire d'extorquer de l'argent à des individus au bout de la toile.

*Corresponding author: René S. SAHI,
UFR Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny.

Cette pratique illicite, qui génère beaucoup d'argent aux délinquants, a pris de l'ampleur. Cette pratique illicite, qui génère beaucoup d'argent aux délinquants, a pris de l'ampleur. Aussi, évoluant dans une société où le besoin de paraître, d'être valorisé, est de plus en plus mis en vue, le désir de s'affirmer par la distribution des billets de banque, ce que l'ivoirien appelle le "travaillement", le "faro-faro" ou le "farotage", amène certains jeunes, en quête de repères, de modèles, à s'identifier à cette image. Pour y parvenir, ces jeunes se mettent à la recherche d'une activité délinquante, un moyen leur permettant d'espérer un gain immédiat et rapide ; d'où l'expression ivoirienne "coupé décalé", qui signifie « soutirer de l'argent et s'enfuir ». L'outil informatique faisant désormais partie de la vie des citoyens, les brouteurs ont mis en place des procédés pour profiter des failles du système électronique (Akadjé, 2011). Ces travaux d'Akadjé introduisent déjà les réflexions sur la question. Depuis, l'étude du phénomène n'a cessé d'être poursuivie. A ce sujet, différents courants et modèles théoriques ont été utilisés pour expliquer cette cyberdélinquance. C'est le cas de Koné (2015) qui a étudié le lien entre la cybercriminalité et les crimes rituels. Pour y arriver, elle s'est appuyée sur la théorie culturaliste, la théorie économique du crime et la théorie de l'apprentissage social.

Azi (2015) a, quant à lui, mis l'accent sur le caractère organisé du « broutage » ainsi que sur les facteurs du phénomène. S'inspirant des théories du choix rationnel et des opportunités criminelles, il a pu mettre en évidence que les facteurs qui poussent les jeunes à s'organiser en réseaux criminels sont principalement la recherche de l'efficacité et la recherche de gains substantiels. L'auteur, dans la même étude, a également montré que les jeunes cyberescrocs bénéficient de la complicité de certains agents de police et de personnels de certains établissements financiers. Avant ces auteurs, Gueu (2013) avait abordé le problème de la cyberescroquerie. Il avait montré que la pratique cybercriminelle était le fait aussi bien des nationaux que des non-nationaux ; les victimes étant plus les ressortissants des pays francophones dont majoritairement les Français. Il a, par ailleurs, montré que, le phénomène, loin d'être un effet de mode, est une forme de criminalité organisée qui fait courir à la Côte d'Ivoire de nombreux risques financiers et économiques. Poursuivant les réflexions sur ce phénomène à la suite du précédent auteur, Anon (2014) a cherché à apporter un éclairage sur les manifestations, les facteurs explicatifs et les conséquences de la cybercriminalité dans les milieux scolaires et étudiants. Dans une approche descriptive, l'auteur a montré que les arnaques à l'héritage, le chantage, l'arnaque aux sentiments, l'utilisation de faux documents (cartes bancaires, chèques...) sont les techniques couramment utilisées par les cybercriminels. Par ailleurs, avant de présenter les mauvais résultats scolaires et le décrochage scolaire comme étant les principales conséquences du phénomène en milieu scolaire et universitaire, il a pris soin d'identifier les facteurs explicatifs que sont les problèmes financiers, le chômage des jeunes diplômés, l'absence d'autorité et la prolifération des cybercafés. Yébouet (2016) a, pour sa part, mis l'accent sur la politique criminelle ivoirienne en matière de cybercriminalité. Dans son travail, l'auteur a exposé les différentes dispositions légales prises par l'Etat ivoirien afin de renforcer la lutte contre ce phénomène criminel contemporain. Par ailleurs, s'interrogeant sur les déterminants psychosociaux des représentations sociales favorables à la pratique de la cybercriminalité chez les jeunes à Abidjan, les travaux de Koudou et al. (2016) ont suggéré une ambivalence

des représentations sociales de la cybercriminalité chez les jeunes enquêtés. Les résultats desdits travaux ont également établi que les représentations sociales favorables à la pratique cybercriminelle sont déterminées chez certains jeunes par une personnalité immature influencée par des pairs antisociaux et une incapacité des parents à jouer leurs rôles d'éducateurs. Dans le même ordre d'idée Akadjé et al., (2017) ont cherché à connaître la perception des parents vis-à-vis du broutage. Leur étude révèle la perception négative des parents face à la pratique du broutage, notamment à Yopougon. Toutes les études susmentionnées ont tenté de comprendre le phénomène de la cybercriminalité en Côte d'Ivoire. Cependant, l'utilisation des gains issus de la cybercriminalité est restée à l'écart des regards portés sur cette activité délinquante. C'est donc ce regard que souhaite avoir la présente étude. De fait, la Côte d'Ivoire est alors considérée comme la plaque tournante de cette nouvelle forme de criminalité (Kla, 2009). Le préjudice à « l'arnaque aux faux sentiments », considérés comme la "Mère" des arnaques sur internet, est évalué à 448 millions 431 milles 586 FCFA (plus de 680 000 Euros) soit 37,39% du préjudice total¹. De nombreux individus, à majorité jeunes, ont fait de l'arnaque sur la toile leur principale source de revenus (Dindé, 2010). Tous ces constats amènent à mener une réflexion sur la destination des fonds issus du broutage. Au regard de ce qui précède, il convient de se poser des questions : à quelles fins servent les sommes d'argent issues du broutage ? Dans quels secteurs d'activités les brouteurs réinjectent-ils les gains de leurs activités délictuelles ? Cette étude exploratoire et descriptive vise à décrire les usages que les cybercriminels font de l'argent provenant du « broutage ».

MATERIALS AND METHODS

La présente recherche est une étude exploratoire qualitative et descriptive. Elle cherche à décrire et analyser des comportements de jeunes cyberdélinquants. Elle s'intéresse donc à l'observation du phénomène social du blanchiment de l'argent issu du broutage.

Terrain d'enquête: Notre travail de recherche a porté sur trois communes de la ville d'Abidjan : Cocody, Koumassi et Marcory. Le choix de ces communes se justifie par le fait que Cocody est une cité résidentielle et Koumassi et Marcory sont, en général, considérées comme des cités-dortoirs à forte concentration de population. Après une pré-enquête réalisée par des étudiants auprès d'habitants de ces communes, il ressort que le phénomène du "broutage" y est une réalité. Toutefois, il faut souligner que, non seulement aucune commune n'est à l'abri du phénomène, mais aussi, les techniques utilisées par les "brouteurs" sont identiques partout dans la capitale économique de la Côte d'Ivoire.

Echantillon d'enquête: Concernant les personnes interrogées pouvant nous fournir des informations sur le phénomène, le choix s'est porté sur deux catégories de population : les agents de la DITT-PLCC et la société civile : agents de transferts de fonds, gérants de cybercafés, de maquis et bars, d'hôtels et résidences de luxe, des tenanciers de magasin, parents et amis de brouteurs, des brouteurs et ex-brouteurs. L'échantillon de la population enquêtée était de 93 personnes : 6 agents de la DITT-PLCC, 8 gérants de cybercafés, 13 employés et gérants de maquis, bars, hôtels et résidence de luxe, 6 tenanciers de magasin de vêtements, chaussures, bijoux, 10 parents et amis

¹ [Http://cybercrime.interieur.gouv.ci/](http://cybercrime.interieur.gouv.ci/).

de brouteurs, 5 agents de transferts de fonds, 40 brouteurs et 5 ex-brouteurs.

Instruments de recueil de données: Nous avons eu recours, dans le cadre de cette recherche, à l'étude documentaire et à des entretiens. Le terme document doit être compris dans un sens large, à savoir tout élément matériel qui constitue indirectement une source d'informations sur la cybercriminalité en général et sur le phénomène du broutage en particulier: des travaux scientifiques, des documents officiels ou privés (Loubet, 1998). Par le moyen d'un entretien semi-directif qui constitue un outil de collecte d'informations, les enquêtés ont pu s'exprimer assez librement sur cette problématique.

Analyse de données: L'analyse des données fait recours ici à l'analyse de contenu. Cette approche a permis de mettre l'accent sur le discours des enquêtés afin de faire ressortir certaines informations en relation avec l'objet d'étude. Elle nous a permis de comprendre le phénomène étudié. Toutefois, certains brouteurs ont manifesté des réticences à nos sollicitations. D'autres étaient indifférents et méfiants. Ils nous prenaient comme étant des policiers en civil qui cherchaient à les traquer ou des indicateurs de policiers ; ils refusaient de dire où leur business est localisé. Malgré ces difficultés, l'enquête a pu être réalisée et a permis d'obtenir les résultats suivants.

RESULTS

Activité criminelle génératrice de revenus, le "broutage" est devenu une activité "professionnelle" chez certains jeunes à Abidjan. Les données de terrain montrent que l'argent soutiré par les cyberdélinquants, ici, les « brouteurs », avec la complicité des certains acteurs, font l'objet de trois usages majeurs : usage de soutien matériel ou financier, usage de loisirs et usage d'investissement.

Usage de soutien matériel ou financier: Les sommes d'argent acquises illicitement par les cyberescrocs profitent à une certaine catégorie de personnes dont les familles de ces derniers. Les sommes d'argent acquises par les brouteurs contribuent à financer certaines activités de leurs familles biologiques. En sus, d'autres catégories de personnes, tels les amis et le voisinage, tirent profit des activités illicites des brouteurs.

Familles biologiques: En Afrique en général, et en Côte d'Ivoire en particulier, il ressort souvent dans le langage courant que « lorsqu'un membre de la famille a réussi, c'est toute la famille qui a réussi et qui bénéficie de cette réussite ». Par l'argent qu'ils ont gagné dans l'escroquerie en ligne, des cyberdélinquants constituent des « modèles » de réussite pour leurs familles. Certains contribuent significativement à l'entretien et à la gestion des familles. Les membres de la famille bénéficient des soutiens financiers de leurs proches brouteurs qui participent activement aux différentes charges familiales : loyer, factures, popote, scolarité et frais médicaux. Un de nos enquêtés nous explique son rôle au sein de sa famille biologique : « nos parents bénéficient de nos générosités, raison pour laquelle ils se chargent de retirer l'argent quand il doit en recevoir...ainsi, nous aidons nos parents à payer l'école de nos frères et sœurs, car ce n'est pas normale de rester les bras croisés et regarder nos parents se démerder pour avoir l'argent de la scolarité, alors que nous en

avons assez pour satisfaire toute la famille ». Une autre ajoute : « je paye les cours de mon grand frère qui est au supérieur dans une grande école à hauteur de quatre cent mille francs CFA (400 000 f CFA , environ 610 Euros) sans compter ses fournitures et ses frais de transport ». Les sommes acquises du broutage ne sont pas redistribuées uniquement qu'à la fratrie, les géniteurs également y ont part. A ce propos, un brouteur rencontré dans le village d'Anono raconte : « « je vis avec ma mère qui fait du commerce, nous vivons dans maison de deux pièces, son commerce ne rapportant pas assez d'argent, je l'aide en payant le loyer qui est de cinquante mille francs (50 000 FCFA, environ 77 Euros) le mois. Souvent, je peux payer jusqu'à quatre à cinq mois d'avance, et après j'achète les vivres et autres choses nécessaires pour la maison. Au départ, ma mère avait très peur du fait que je sois brouteur, mais aujourd'hui, elle est heureuse car j'ai investi cet argent et cela nous profite tous les deux ». La contribution du brouteur, aux charges de la famille, ne peut que conduire celle-ci à avoir un avis favorable à la cybercriminalité. En plus des familles à qui profite la pratique du broutage, il faudrait ajouter également les amis ainsi que l'entourage dans le quartier.

Amis et entourage dans le quartier: Les cybercriminels manifestent une certaine générosité en distribuant des billets de banque dans leurs quartiers. Les sommes d'argent distribuées par ces derniers vont de cinq mille (5000 F CFA, 8 Euros) à cinquante mille (50 000 FCFA, environ 77 Euros) F CFA. En sus, des brouteurs ont distribué à des familles entières des vivres et des articles ménagers. Ils partagent également l'argent de leur escroquerie avec des amis du quartier. C'est ce qu'affirme un de nos enquêtés en ces termes : « un jour j'étais coincé, j'avais besoin d'argent, mais je n'en trouvais. Donc je suis allé voir mon ami brouteur pour lui demander de m'aider à ce propos, et automatiquement, il m'a donné la somme dont j'avais besoin et cela sans hésiter. En réalité, j'avais besoin de la somme de 70000 FCFA (environ 107 Euros) ». Par ailleurs, les cybercriminels qui ont des magasins, des cybercafés ou des agences de transfert de fonds, confient la gestion ou l'administration à leurs amis et emploient même des personnes qui leur sont proches afin que celles-ci ne les dénoncent pas quand ils viennent faire un retrait d'argent, comme le font les guichetiers ou guichetières dans certaines agences de transfert de fonds. Ils offrent ainsi de l'emploi à leurs amis.

Usage de loisirs: Dans nos enquêtes, il ressort que la plupart des brouteurs passent tous leurs temps dans des soirées et virées nocturnes et parfois dans les rues à faire la distribution de billets de banque. Le paraître constitue une autre préoccupation pour ces derniers. Comme le souligne Dindé (2010) « L'argent, la plupart du temps, est utilisé juste pour la frime, pour aller en boîte, s'acheter de belles chaussures, de belles voitures et des habits haut de gamme, pour être dans la tendance »

Soirées « libertines » dans les boîtes de nuit, maquis et bars climatisés: En possession de leur gain, ces jeunes cybercriminels font le "vété", c'est-à-dire la part que chaque "brouteur" doit donner à ses copains "brouteurs" dans le groupe quand il fait une rentrée d'argent. La nuit tombée, ils prennent la destination des maquis et bars climatisés de luxe dans lesquels ils passent le temps à dépenser des sommes faramineuses. L'arrivée des "brouteurs" dans ces lieux de réjouissance est généralement (ou toujours) annoncée en grande pompe par le disque joker communément appelé « DJ », pour capter l'attention et porter les regards des uns et des

autres sur ces derniers. Vedettes du jour, ils sont pour la plupart accompagnés de filles, d'amis proches et de collègues "brouteurs". « *Les tables VIP leur sont réservées avec tout le décor qui y va avec, car ce sont, non seulement les clients VIP, mais l'on sait de quoi sont capable ces jeunes détenteurs de billet de banque* », déclare un DJ à la Riviera 2. Leur présence rime alors avec spectacle pompeux et vedettariat, appelés dans le milieu (le) « show », lequel consiste à faire couler la boisson à flot sur leurs tables et sur celles des autres consommateurs présents lors de ces soirées « libertines ». En quête d'honneur, ces jeunes vont jusqu'à augmenter voire doubler eux-mêmes le prix des consommations. C'est par exemple le cas des bières : celles qui coûtent entre 700 et 800 FCFA (moins de 2 Euros), ils l'achètent au double du prix. « *Quand nous avons de l'argent, nous devons le dépenser, l'argent est fait pour ça. Ainsi, nous doublons le prix des boissons pour montrer que nous sommes des clients spéciaux de luxe, VIP* » font remarquer deux de nos enquêtés. Toujours pour paraître, ils n'hésitent pas à distribuer des billets de banque, à donner de fortes sommes d'argent aux DJ lorsque ceux-ci font leur(s) éloge(s) ou "atalaku" ou "spot" devant l'assistance qui les regarde, admirative. A la Riviera 2, au célèbre maquis appelé « Coco Joyce », plusieurs de nos enquêtés en témoignent : « *un jeune brouteur appelé Ismaël Yao alias la taille olympique, a fait un "travaillement" sur tout le monde, particulièrement sur le DJ à hauteur d'un million de francs. Ce jour-là, nous étions stupéfaits, tellement l'argent était beaucoup par terre autour du DJ qui ne faisait que faire son "spot"* ». Nous avons pu recenser certains maquis dans lesquels plusieurs jeunes cybercriminels se rendent la majeure partie du temps : Allocodrome de Cocody centre, l'Opéra des II-plateaux cité Aghiein, le BMW aux II-plateaux, etc.

Dans les bars climatisés de luxe, ces jeunes cybercriminels se donnent en spectacle autant que dans les maquis. Le cadre fait de luxe opulent, le décor somptueux, le coût élevé des consommations ainsi que l'ambiance festive qui les caractérisent, sont autant de raisons qui poussent ces jeunes dans les bars climatisés, tourmentés par le besoin obstiné de paraître. C'est pour eux l'endroit idéal pour faire de grosses dépenses. Ils peuvent y dépenser jusqu'à deux cent (200) voire trois cent (300) mille francs par jour (305 à près de 460 Euros par jour)² (Source : www.google.com). Par ailleurs, ce besoin irrésistible de paraître pousse ces jeunes à faire des largesses dans les endroits qu'ils fréquentent. Ces largesses sont désignées par le terme "travaillement". En effet, le "travaillement" consiste pour les "brouteurs", à répandre en grandes quantités, à laisser tomber en versant des billets de banque, soit sur une tierce personne à qui ces derniers veulent témoigner leur reconnaissance, soit pour s'assurer le gain d'une partie à laquelle ils attachent une importance capitale. Ainsi, récompenser les DJ pour avoir fait leur(s) éloge(s) et rehausser leur prestige, dépenser plus que ses pairs "brouteurs" pour occuper la meilleure place VIP dans les espaces les plus huppés (boîtes de nuit, maquis et bars climatisés) ou pour être le parrain d'une soirée « libertine » sont, entre autres, les raisons qui les motivent au "travaillement". Lorsqu'ils sont plusieurs à se retrouver dans le même endroit, lorsqu'ils convoitent les mêmes espaces de grand standing ou les mêmes places somptueuses, lorsqu'ils aspirent à plus d'honneurs, de prestige et de popularité, etc.,

ces jeunes "brouteurs" se livrent à une sorte de compétition de "travaillement". Le vainqueur de ce challenge, celui qui aura le mérite de s'asseoir à la place convoitée ou de parrainer la soirée, sera naturellement celui qui, ayant le goût des dépenses, donnera ou distribuera la plus forte somme d'argent. Pour ce faire, ces cyberdélinquants n'hésitent pas à dépenser parfois plusieurs millions de francs CFA (des milliers d'Euros) dans ces soirées. Il convient de signaler que dépenser sans compter étant leur raison d'être, ces jeunes ne s'arrêtent que lorsqu'ils ne disposent plus de sous. En effet, dépenser beaucoup, dépenser exagérément, ne pas regarder à la dépense, dépenser jusqu'au dernier sou, semblent être les maîtres-mots des "brouteurs". C'est pourquoi certains endroits sont particulièrement prisés par les "brouteurs". C'est le cas du Label club bar aux II-plateaux les perles, du New Ice bar à Angré, de la Mexicaine bar à la riviera 2, etc.

Les "brouteurs" ont aussi une prédilection pour les rues, en particulier pour les endroits d'affluence comme les carrefours. Dans ces endroits, ils peuvent facilement attirer les regards des foules sur eux en répandant en grandes quantités des billets de banque. C'est cette réalité qu'un de nos enquêtés exprime en ces termes : « *moi, souvent, je prends une voiture de location avec chauffeur, arrivé dans un carrefour, roulant au pas, je sors la tête, les bras, et je verse de l'argent, parfois quatre cent mille francs CFA (610 Euros), six cent mille francs CFA (près de 1000 Euros) ou même huit cent mille francs CFA (plus de 1200 Euros). Et là, le monde se retrouve à mes pieds, j'en ressens de la fierté car je crée des embouteillages avec mon argent* ». Abondant dans le même sens, un autre ajoute : « *nous, le faisons pour paraître, pour montrer nos prouesses et dire que c'est nous qui sommes les détenteurs du pouvoir d'achat actuellement à Abidjan et partout en Côte d'Ivoire* ». Ces enquêtés éprouvent alors un sentiment de puissance et de domination qui les excitent. Nous pouvons dire, sans courir le risque de nous tromper, que « nous sommes dans une société où de nombreux jeunes sont à la recherche de nouveaux repères ou de nouvelles valeurs : besoin de paraître, besoin d'être valorisé, désir de s'affirmer (distribution des billets de banque, ce que certains ivoiriens appellent le "travaillement", le "faro-faro" ou le "farotage", d'où la recherche de gains faciles et immédiats (l'argent en vitesse) ». (Akadjé, 2011).

Vie et accessoires de luxe: Les gains des cyberdélinquants leur servent aussi à mener joyeuse et brillante vie. Le quotidien de ces jeunes dans le District d'Abidjan rime avec location et/ou achat de véhicules, exhibition de vêtements, de chaussures, de téléphones portables de dernières générations et dépenses extravagantes, comme le déclarent plusieurs de nos enquêtés : « *les jeunes brouteurs mènent une vie de "pacha", portent des accessoires de luxe et roulent dans des grosses cylindrées avec des cigares ou bollards à la bouche* ». Fofana (2013) fait les mêmes constatations à l'endroit d'un jeune cybercriminel. A ce sujet, il écrit : « *Visage bardé d'une paire solaire, le poignet scintillant d'une montre de luxe, le téléphone portable 3G scotché à l'oreille, une boucle en diamant sur l'oreille gauche, des bijoux rutilants au cou, des vestimentaires flamboyants neufs sortis d'une boutique de griffes du Plateau (Abidjan) "massent" le corps de Alfred S. Ce samedi, assis dans une « Mercedes classe E » rutilante avec à son bord un iPad, cet adolescent âgé d'à peine 17 ans passe pour un redoutable escroc "avisé" sur internet. Il n'a rien à envier à des hommes d'affaires prospères. Encore moins à regretter alors que ses camarades qu'il a abandonnés, trois ans plutôt en classe de 3ème, poursuivent leurs études.*

² De telles sommes d'argent sont dépensées par jour par un seul jeune, alors qu'en Côte d'Ivoire, le Seuil de Pauvreté est 737 F CFA, soit 1,13 Euros / Jour (Institut National des Statistiques, 2015)

Il surfe sur les grandes surfaces de la capitale économique d'Abidjan ». Appelés dans leur milieu « les jeunes riches », ces cyber-escrocs aiment faire volontiers parade de leurs richesses et de leurs biens. Pour ce faire, ils ne se déplacent qu'en véhicules de luxe achetés ou loués pour la circonstance (BMW 318 I une portière, BMW X5, Mercedes ML, Infinity Fx 35, BMW X6, Porches Cayenne intérieur cuir et bois ciré, Limousines, des Hummer H2, H3, des BMW X6, des Audi Q7, etc.), comme révèlent ici nos sujets enquêtés. L'un d'eux affirme : « *on ne peut pas être "un jeune riche", avoir des millions dans la poche et rouler dans de petites voitures, ce n'est pas normale* ». Un autre souligne : « *rouler dans de belles voitures est signe de richesse et moi je suis riche, donc ce n'est pas possible que je roule à bord d'une petite voiture, je ne suis n'importe qui* ». Un autre encore ajoute : « *actuellement, j'ai à mon actif une Mercedes Kompressor blanche, une Audi Q5. En plus, dans peu de temps, je me ferai le luxe de m'offrir une Porche Cayenne nouvelle version* ». Au cours de nos investigations, il a nous été donné de voir un cortège de véhicules de « brouteurs » à « l'Allocodrome » de Cocody. Ces cybercriminels, au nombre de six (6), sont arrivés à bord de six (6) voitures de luxe : deux (2) Infinity Fx 35, une Audi Q7, deux (2) BMW X6 et une Chevrolet Camaro de couleur noire avec des jantes en aluminium. Aussi, ne mettent-ils que des vêtements, des chaussures et des accessoires de grandes marques.

L'un de nos enquêtés dans le quartier de la Riviera M'Pouto déclarait : « *moi, j'aime être toujours bien habillé avec des accessoires de luxe, par exemple j'ai des chaussures de très grandes valeurs que j'ai achetées à des prix exorbitants.* » Il ajoute : « *une John Barton coûte en magasin 120 000 f CFA (plus de 180 Euros), une Swatch dorée ne coûte pas moins de 100 000 f CFA (plus de 150 Euros)). Mais ces choses, je les achète facilement, puisque j'ai de l'argent* ». Un autre cybercriminel, vêtu d'un tee-shirt Lacoste avec à ses pieds un mocassin Louis Vuitton noir velours, affirmait : « *nous, nous sommes des stars et des jeunes riches, et des stars se démarquent. Ainsi, nous sommes toujours très bien vêtus, avec des chaussures comme John Lobb environ 600 000 à 700 000 f CFA (au moins 1000 Euros) selon le magasin ; Jean-Marie Weston qui coûte 300 €, soit 196 500 f CFA ; Mocassin Louis Vuitton 350 000 à 400 000 f CFA (plus de 500 Euros)* ». Tous ces propos montrent bien que le mode de vie choisi par nos enquêtés semble être le summum du luxe et de l'opulence dans un des pays les plus pauvres du monde.

Par ailleurs, les cybercriminels investissent dans divers secteurs d'activités comme les cybercafés, la création d'agences de transferts de fonds, ... Si certains d'entre eux ont choisi de mener la vie à grandes guides avec l'argent issu du broutage, d'autres par contre ont opté pour la voie de l'investissement.

Usage d'investissement: La cybercriminalité en Côte d'Ivoire devient de plus en plus une activité organisée et structurée en raison de l'intérêt des cybercriminels pour les activités génératrices de revenus et de son enracinement dans le tissu socioéconomique. En effet, les PME (Petites et Moyennes Entreprises) telles que les établissements de transferts de fonds, les restaurants, l'immobilier, les entreprises de communication événementielles, les cybercafés, les boîtes de nuit, etc., sont devenues le terrain d'investissement de ces cyber-escrocs qui y voient des opportunités d'affaires pour blanchir l'argent issu du broutage. Ainsi donc, d'arnaque et délits perpétrés via Internet, le cyberspace en Côte d'Ivoire

évolue de plus en plus vers une activité criminelle bien pensée, à savoir réinjecter dans le circuit normal l'argent soutiré aux victimes de manière frauduleuse sur Internet. C'est dans ce sens qu'Aman (2013) laisse entrevoir une transformation du paysage cybercriminel ivoirien qui passe de l'image de simple délinquance « gratuite » à celle d'activité criminelle structurée et professionnalisée. Ce phénomène qui prend de l'ampleur, eu égard au nombre sans cesse croissant dans la capitale économique de ces PME appartenant à ces jeunes cybercriminels et cyber-escrocs, a des conséquences néfastes pour l'économie de la Côte d'Ivoire, car il est un indice clé du blanchiment de capitaux. Se faisant appeler « nouveaux investisseurs » ou encore « opérateurs économiques », ces cybercriminels exposent sans crainte leurs affaires acquises illicitement, avec le fruit du crime.

Pourquoi des actes financiers de brouteurs sont-ils identifiés comme étant un blanchiment d'argent ?

Le blanchiment d'argent, faut-il le rappeler, consiste à cacher l'origine d'une somme d'argent qui a été acquise par le biais d'une activité illégale en la réinjectant dans des activités légales, c'est-à-dire à réinjecter l'argent sale dans une activité honnête (Encyclopédie Pratique, 2016 ; Groupe d'Action Financière Internationale sur le blanchiment (GAFI)). Les actes financiers des brouteurs sont constitutifs de blanchiment d'argent parce qu'ils sont la conséquence logique de l'activité criminelle d'extorsion d'argent à leurs victimes via Internet. Autrement dit, leur délit est constitué parce qu'il fait suite à une infraction initiale ou préalable qui est punie par la loi (*la loi ivoirienne n° 2013-451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité*). On parle donc de blanchiment d'argent concernant les brouteurs pour deux raisons essentielles : la première concerne les sommes acquises de manière illégale, appelées finance noire, lesquelles sont issues d'activités cybercriminelles ; ce qui est la conséquence de la seconde raison : les actes financiers de ces cybercriminels prennent généralement la forme d'opérations d'investissement dans des secteurs d'activités socioéconomiques favorisant la manipulation d'importantes liquidités (immobilier, bars, restaurants, produits de luxe, structures de dépôt/retrait d'argent, etc.) et qui, ouverts à tout citoyen, revêtent donc un caractère honnête. Le blanchiment d'argent permet de ce fait à l'activité criminelle de se perpétuer. Les secteurs d'investissement des cyberdélinquants sont les suivantes :

Agences de transfert et cybercafés: Les brouteurs investissent de plus en plus dans la création des Agences de transferts d'argent. Cette option leur permet ainsi de contourner les obligations imposées par la législation nationale (restrictions liées au transfert et/ou au retrait de certaines sommes d'argent imposées aux agences de transfert de fonds) d'une part, et de se soustraire aux services répressifs, d'autre part. En effet, les dénonciations dont font l'objet les jeunes brouteurs quand ils doivent retirer de fortes sommes d'argent par certaines maisons de transfert de fonds auprès des services répressifs et de lutte contre la cybercriminalité (Plateforme de Lutte Contre la Cybercriminalité (PLCC), Direction de l'Informatique et des Traces Technologiques (DITT), etc.), et l'interaction entre lesdits services et les fournisseurs de services Internet pour mettre un terme au phénomène de broutage en Côte d'Ivoire, ont conduit nombre de brouteurs à créer des Agences de transfert et des cybercafés pour gérer sereinement et sans être inquiétés leur business. Dès lors qu'ils deviennent propriétaires d'Agences de transfert de fonds, ces

cyber-escrocs peuvent empocher tranquillement la totalité de leurs gains sans être repérés par les autorités policières ou de lutte contre la cybercriminalité. L'un de nos enquêtés qui a voulu garder l'anonymat a déclaré ceci : « les guichetières des agences de Western-union nous ont trop vendus (dénoncés) auprès des policiers et nous n'avons même pas pu avoir notre argent, donc nous avons décidé d'avoir nous-mêmes nos propres agences. Ainsi, plusieurs de mes collègues brouteurs retirent l'argent sans problème ». Selon les témoignages recueillis par Beké (2009), « plusieurs "brouteurs" ont connu un succès et roule sur l'or aujourd'hui ». « Un d'entre eux qui a extorqué des centaines de millions a construit des villas et acquis une agence de transfert d'argent » comme l'atteste un jeune internaute. Ces agences de transfert sont créées légalement avec tous les actes et documents administratifs délivrés par les autorités et structures compétentes (Ministères, District, Mairies, etc.). En effet, pour être à l'abri de tout soupçon, ces « nouveaux investisseurs » créent des Agences de transferts d'argent parmi celles qui sont déjà connues et présentes aux plans national et international. On peut trouver donc des Agences de transferts d'argent comme *Western Union*, *Money-gram*, *Orange money*, *MTN Mobile Money*, *Flooz Money* et des agences de placement d'argent au nombre des propriétés de ces cyber-escrocs.

Aussi, est-il bon de souligner que dans bien des cas, ce ne sont pas les noms des cybercriminels qui figurent sur les documents de ces agences créées, car plusieurs parmi eux se sont exprimés en ces termes : « si on met nos propres noms sur les documents, on peut être arrêté et également saisir l'agence ». Ces derniers choisissent, pour ce faire, un adulte, un parent ou une connaissance proche, dont le nom figure sur les documents desdites agences. Concernant les agences de dépôt/retrait d'argent, notamment *Orange money*, *MTN money* et *Flooz money*, certains de nos enquêtés affirment détenir de telles agences dans le but de garder leur argent en lieu sûr et de le retirer à tout moment sans être dénoncés ou sans être obligés de justifier auprès de qui que ce soit l'origine ou la provenance de cet argent. En dehors des agences de transfert de fonds, les brouteurs et/ou ex-brouteurs ont également investi dans la création de cybercafés. Les cybercafés sont des endroits où les brouteurs passent la majorité de leur temps. Ils y vont pour appâter et soutirer de l'argent à leurs victimes. Aucune commune de la capitale économique n'est épargnée par ce phénomène. Les plus touchées sont Abobo, Cocody, Marcory, Koumassi, Treichville et Yopougon, où ces cyber-escrocs profitant de la crédulité de certains utilisateurs d'Internet leur soutirent de fortes sommes d'argent. Mais, avec la politique de recensement des cybercafés et l'opération d'identification des abonnés de téléphonie mobile initiées par l'ARTCI depuis le 1^{er} janvier 2009, aujourd'hui ARTCI (Autorité des Régulations des Télécommunications/Tics), sous la tutelle du Ministère de la Poste et des TIC en 2012, les cybercriminels ont changé de stratégie. Ainsi, plusieurs d'entre eux ne vont plus dans des cybercafés appartenant à des particuliers ; ils se connectent à partir de leur propre cybercafé pour éviter d'être dénoncés, interpellés ou arrêtés par les agents de la DITT. Aujourd'hui, plusieurs de ces cybercriminels sont propriétaires de cybercafés dans le district d'Abidjan. A titre d'exemple, un jeune brouteur qui a préféré garder l'anonymat au cours de notre enquête, et qui réside à Cocody Palmeraie, révèle avoir à son actif trois cybercafés répartis dans les communes de Cocody, Treichville et Koumassi : « Vu que la Police nous traque dans les cybercafés et que nous dépensions des sommes pour la navigation, j'ai moi-même fondé mes propres bercy^j

pour plus de discrétions et également avoir des sous quand je suis en manque d'argent. Car mes amis et collègues brouteurs y trouvent plus d'assurance et de protection d'autant plus que ces cybers appartiennent à un brouteur qui est de surcroît leur ami. Ces cybercafés ne désemplissent pas parce qu'on y trouve plusieurs ordinateurs et la connexion internet est très bonne ». Puis, ajoute-t-il « non seulement ces cybercafés sont bien équipés et répondent aux normes des Tic, mais encore ses investissements lui rapportent beaucoup de bénéfices ». Une visite des lieux, (les investissements dans les communes de Cocody et Treichville) lors de l'enquête, a permis de confirmer la véracité des propos tenus par ce brouteur. Ces cybercafés sont gérés par des jeunes qu'il emploie. Alfred S. alias « Le milliardaire » affirme, lui également, dans une interview accordée à Fofana (2013), être détenteur de cybercafé : « Par le biais de l'internet, je suis propriétaire d'une voiture, d'un cybercafé et de deux salles de jeux vidéo ». Un autre brouteur à Anoumabo dans la commune de Marcory, décédé le 28 Juin 2016 avait, quant à lui, deux cybercafés de plus de 50 ordinateurs chacun, aux dires de Z. Bertrand et B. Jean-Paul. Ces cybercafés servent aussi de lieu d'apprentissage à l'informatique, d'enrôlement et d'initiation à la cybercriminalité pour des adolescents. « Aujourd'hui, il emploie une dizaine de personnes qui travaillent quotidiennement dans ses petites affaires dénommées « écoles de formation ». Dans son écurie, il apprend aux adolescents, les pires méthodes, les plus malicieuses pour gruger les honnêtes gens sur la toile. Ces « écoliers » sont baptisés "RL" ("Robot Lanceur") pendant que lui est le Chairman » déclare Fofana (2013) au sujet d'Alfred S., un jeune cybercriminel des II-plateaux les Vallons. Ce jeune, comme certains cybercriminels, a investi dans des cybercafés qui servent certes de lieu de connexion à internet mais également d'écoles de formation à la pratique du "broutage". D'autres jeunes y sont employés pour travailler. De ce fait, ces jeunes y apprennent de nouvelles stratégies d'arnaque via-internet ou encore des astuces leur permettant d'avoir plus de notions dans le domaine informatique³.

Entreprises de transport: location et vente de voitures: Pourquoi investir dans le milieu du transport ? Après une enquête auprès des transporteurs, il ressort que les chauffeurs de taxis communaux versent en moyenne à leurs propriétaires comme recette la somme de 14000 FCFA, soit environ 22 € par jour ; à ceux des minicars communément appelé "Gbaka", une recette journalière de 35000 FCFA, soit 54 € est exigée, là où les conducteurs des taxis compteurs sont priés de verser entre 23000 et 25000 FCFA, c'est-à-dire entre 35 et 39 €. De nombreux cybercriminels choisissent alors d'investir dans ce secteur d'activité pour blanchir l'argent issu du broutage, et se font appeler, pour cela, « opérateurs économiques, hommes d'affaires ». -our ces derniers, il s'agit d'un investissement assez rentable, en ce sens qu'il procure des bénéfices conséquents. L'illustration suivante donne une idée de ce que rapporte l'activité de transport par le biais d'un taxi-compteur. En moyenne, le prix d'achat d'un taxi compteur "France-au-revoir", c'est-à-dire voiture d'occasion ou de seconde main oscille entre 2,5 et 5 millions de FCFA (entre environ 3900 à 7700 €). La recette journalière, pour cette catégorie de véhicule de transport, est de 24 000 FCFA (environ 37 €). La recette mensuelle est estimée à 720 000 FCFA (1100 €), soit 24000 x 30. La recette annuelle est alors évaluée à 8.640.000 F CFA (13 200 €), en raison de 720 000 F CFA x 12. Ce qui signifie que

³ www.google.com

même si le véhicule est acheté à 5 000 000 F CFA (7 700 €), le brouteur qui y investit, peut se retrouver, au terme d'une année, avec un bénéfice de plus de 3 500 000 F CFA (près de 5 500 €). Cela leur permet, par retour sur investissement, de disposer toujours d'argent afin de maintenir leur vie mondaine de "pachas" ou de luxe. C'est l'une des raisons pour laquelle les jeunes cyberdélinquants investissent beaucoup d'argent dans l'achat de véhicules de transport en commun à Abidjan (taxis, gbakas). Qui plus est, un cyber-escroc notoire, âgé de 25 ans, surnommé "Le pétrolier", dit publiquement être propriétaire de trois grosses cylindrés et de plusieurs gbakas. Par ailleurs, autrefois, la chasse gardée des opérateurs économiques d'origine libanaise ou syrienne, le secteur d'activité de la location-vente de véhicules d'occasion est aujourd'hui conquis par les jeunes ivoiriens dont certains sont des brouteurs. C'est le cas de l'un de nos enquêtés qui affirme détenir : « *un parc automobile avec au moins vingt-cinq (25) voitures de luxe telles que Porches Cayenne, Infinity Fx 35, Mercedes ML, Volkswagen Touareg, Peugeot 407, Hummer H2 et H3, et des voitures d'autres marques* ». Avec beaucoup d'insistance de notre part de vouloir voir ce parc auto ou de connaître la description géographique, notre enquêté a montré un refus catégorique de nous y conduire ou nous indiquer l'endroit exact. Néanmoins, il nous a montré des photos dudit parc avec ses voitures de luxe. Faut-il ajouter, que nous avons vu ce dernier à bord d'un de ses véhicules, une 4x4 de marque Infinity Fx35. Aussi s'est-il confié à nous en ces termes : « *ce business me rapporte quand même pas mal d'argent. Le coût de la location est fonction de la voiture et la vente également. Mes clients sont diversifiés : des particuliers, des hommes d'affaires nationaux comme binationaux, mais pour la plupart mes collègues brouteurs* ». C'est ce qui explique, en partie, un foisonnement de parcs automobiles, à travers toutes les communes d'Abidjan. Les brouteurs blanchissent ainsi l'argent dans le transport et la location-vente de véhicules. Ils sont, par ailleurs, actionnaires dans des structures et vendeurs de portables.

Actionnariat dans diverses structures et vente de téléphones: Ces nouveaux investisseurs que sont les cybercriminels, ne sont pas seulement créateurs d'entreprises, mais ils sont également actionnaires dans plusieurs PME (Petite et Moyenne Entreprise) dans la ville d'Abidjan. Ainsi, lors de nos investigations, dans les échanges avec quelques cyber-escrocs, nous avons pu relever que ces jeunes ont des actions dans des poissonneries au port d'Abidjan et de dépôts de gaz. Au port d'Abidjan, dans l'industrie du poisson ou la vente de poissons dans des poissonneries, les jeunes cybercriminels, sinon quelques-uns d'entre eux, y trouvent une très bonne opportunité pour réinjecter le fruit de leur crime, c'est-à-dire l'argent illicitement acquis par le moyen du broutage. En effet, l'un de nos enquêtés résidant à la Riviera 3, qui lui est un ex-cybercriminel affirme ceci : « *Dans le milieu du broutage, il y a certains qui investissent dans des sociétés, c'est le cas de certains de mes anciens collègues brouteurs qui sont actionnaires dans certaines grandes poissonneries au port d'Abidjan. C'est un business qui rapporte énormément* » dit-il. Mais à la question de savoir « *Quelles sont ces entreprises ?* » Notre enquêté déclare avec fermeté : « *là, je ne peux pas vous dire les noms de ces grandes poissonneries là, ce serait trahir mes copains et on pourra les saisir par ma faute* ». Ces cyberdélinquants ont refusé de nous donner les noms des dites entreprises de poissonneries au port d'Abidjan, car, selon eux, cela pourrait compromettre ces entreprises dont ils ne sont pas les seuls propriétaires ou actionnaires.

D'autres cybercriminels ont des actions ou sont copropriétaires de divers magasins de dépôt de gaz dans la ville d'Abidjan. A ce niveau, nous relevons que ces jeunes cyber-délinquants s'associent avec d'autres personnes (non cybercriminels) pour mettre sur pied divers magasins de dépôt et vente de gaz (petroci, petro-ivoire, oryx, total, shell, etc...). Dans nos investigations, nous avons relevé dans leurs propos qu'ils ont plusieurs magasins dans les quartiers tels qu'Anono, Riviera 3, Angré... (Commune de Cocody) mais également dans certaines autres communes du District d'Abidjan, précisément dans les communes de Marcory, Yopougon, Abobo. Certains de nos enquêtés brouteurs disent s'être associés pour avoir des magasins de ventes de bouteilles de gaz. Un autre business dans lequel plusieurs cybercriminels placent le fruit de leur crime, est la vente de téléphones portables importés des zones (parce que Dubaï n'est pas un pays mais une ville des Emirats arabes) tels que Dubaï, USA, France, Chine et Japon. La possession de téléphone portable surtout de *high-tech*, de dernière génération, tactile, est devenue un effet de mode partout à Abidjan. A l'ère de l'informatique, tous tentent de s'approprier ces appareils. Alors, vu que ce commerce peut leur procurer beaucoup de bénéfices, certains jeunes y investissent leur butin en devenant des actionnaires avec des structures de vente de téléphones déjà existantes dans les communes. C'est, manifestement ce qu'affirme cet enquêté à Angré : « *Nous-mêmes brouteurs, nous aimons ces genres de téléphones et tablettes, en plus ce commerce est rentable, car cela permet d'avoir des bénéfices sur ce que nous investissons, souvent de 50% à 80% de bénéfices sur le prix initial des téléphones ou des smartphones* ». D'autres investissent dans des activités ludiques. Plusieurs s'adonnent à la distribution des billets de banque dans les boîtes de nuit ou les maquis dans lesquels ils ont investi.

Complices actifs et passifs : Le blanchiment d'argent ne peut prospérer que s'il y a des complicités, car il se nourrit de complicité qui lui permet de se poursuivre. Au nombre de leurs complices, nous avons des forces de l'ordre et des agents de structures de transfert d'argent (complices actifs), mais aussi toutes les personnes à qui la cybercriminalité et le blanchiment profitent et qui se gardent de dénoncer les brouteurs blanchisseurs (complices passifs).

Forces de l'ordre et agents de transfert d'argent: Les expressions utilisées par les brouteurs lorsqu'ils reçoivent leur gain est « le West est tombé » ou « j'ai eu mes dix chiffres » (le code), pour signifier qu'ils ont accès à une agence de transfert d'argent permettant le retrait de leur butin. Pour tout retrait d'espèces ou dans toutes les opérations bancaires, que ce soit dans les banques ou dans les agences de transfert d'argent, l'on exige normalement une carte nationale d'identité ou une attestation d'identité, a fait remarquer Akadjé (2011). *Comment les brouteurs arrivent à retirer de l'argent alors qu'ils n'utilisent pas leur réelle identité pendant leurs manœuvres frauduleuses ?* Les "brouteurs", qui reçoivent de leurs victimes des sommes d'argent, se présentent à une agence de transfert pour le retrait. Ne pouvant fournir de document confirmant leur identité, parce qu'ils n'utilisent pas leur vraie identité dans leur activité illicite, les "brouteurs" établissent un partenariat avec certaines agences de transfert pour entrer en possession de leur butin. Il s'en suit alors une collaboration entre trois (3) entités ou acteurs : brouteurs, guichetiers et policiers. Certains agents de police et de structures bancaires ou de transfert d'argent se laissent entraîner dans une complicité active avec des cyberescrocs en acceptant d'eux des

pots-de-vin. De ce fait, ils deviennent tous des composantes de ce qu'il convient d'appeler un réseau criminel. Il y a, en effet, certains cybercriminels qui disent avoir la couverture de certains agents des forces de l'ordre, qui les accompagnent lors des opérations de retrait d'argent monnayant des sommes d'argent que ces jeunes leur versent : « nous partageons le butin avec eux et nous continuons à exercer sans être inquiétés...la complicité avec des policiers nous garantit l'impunité ». Cette somme peut aller de 15% à 25% de la somme à retirer. Cette couverture peut souvent s'étendre jusqu'au retrait d'argent, c'est-à-dire les agents de police font eux-mêmes le retrait pour ces brouteurs avec également la complicité des employés des agences de transfert de fonds. Ainsi, un de nos enquêtés qui avait été interpellé à la Riviera 2 par des agents des forces de l'ordre dit avoir fait appel à d'autres agents qu'il connaissait pour négocier sa libération. Selon ce dernier, sa relaxe a été acquise à la suite de négociation entre ces agents de la force publique moyennant la somme de huit cent mille francs (800 000 FCFA, plus de 1200 Euros).

Plusieurs témoignages concordants expliquent comment ces agents, suite à des dénonciations, harcèlent les "brouteurs" en leur brandissant le spectre d'une éventuelle arrestation. Cet enquêté qui a voulu garder l'anonymat lève un coin de voile sur la complicité qui existe très souvent entre des guichetiers des points de retrait et de transfert d'argent et des agents de la police criminelle. C'est ainsi qu'un jeune, ayant reçu la somme de 150 millions FCFA s'est vu dépouiller par des agents de la police criminelle, avertis par des guichetiers de l'agence Western Union. « Il ne lui restait que 500 000 FCFA ce jour-là », soutient cet enquêté, témoin de la scène. « Aujourd'hui, grâce à moi, certains agents des forces de l'ordre ont des voitures, à cause de la relation existant entre nous. Quand je reçois de l'argent, je leur donne d'abord leur quota. Ensuite, je leur fais des bonus allant jusqu'à un million de nos francs. Enfin, nous allons faire la fête le soir, tout cela à mes frais », souligne, avec une certaine fierté, un enquêté résidant à Faya (Route Bingerville). Cette collaboration est aussi révélée par les enquêtes menées par Akadjé (2011). Selon l'auteur, lorsque certains policiers aperçoivent un jeune suspecté de broutage, leur première réaction est de procéder à une fouille corporelle. Cette action vise essentiellement à se saisir du téléphone portable du jeune en vue de vérifier le répertoire téléphonique. Si ces agents y trouvent un numéro européen ou des références d'un transfert d'argent, le jeune est brutalisé et une partie de la somme d'argent qu'il a sur lui est arrachée. Cette réalité est mise en exergue à travers ce témoignage d'un brouteur : « "Mon West est tombé", j'ai noté les références sur un papier que j'ai remis à une personne exerçant dans une agence de transfert. A la sortie, j'ai été interpellé par un policier qui m'a conduit dans son véhicule. Après une fouille, rien n'a été trouvé. J'ai été brutalisé et j'ai avoué que c'est un agent de l'agence qui ferait le retrait. Les policiers m'ont gardé dans le véhicule jusqu'à la fermeture de l'agence de transfert pour prendre leur part avant de me relâcher ». Ces policiers utilisent, selon le témoignage des brouteurs, l'expression "ça n'ira pas quelque part" pour dire que leurs plaintes éventuelles contre eux n'auront aucune suite. Ces policiers ferment donc les yeux sur les actes criminels des "brouteurs", tout en réclamant une contrepartie financière tirée des gains de ces cybercriminels. La complicité des agents exerçant dans les agences de change avec ces policiers est également relevée : « j'ai récupéré mes 10%, à vous le tour ! », tel est rapporté par le cyberescroc N. J., un extrait d'une conversation entre un

employé d'une agence de transfert d'argent et des agents de la police. En effet, dans leurs accords secrets, certains employés des agences de transfert d'argent prélèvent 10% des gains reçus par les brouteurs. Toujours dans cette enquête, Akadjé (op. cit.) montre que certains policiers collaborent avec des brouteurs, qui deviennent en fait des indicateurs. Ces indicateurs ont pour mission de fournir le signalement de tous les brouteurs ayant reçu leur butin. C'est ainsi qu'un brouteur témoigne : « Mon "West est tombé", je l'ai déposé dans une COOPEC de la place. Je reçois un appel d'un ami, brouteur, me demandant de le rejoindre à Treichville. Au lieu indiqué, je suis accueilli par des agents des forces de l'ordre. Ils m'ordonnent de monter dans leur véhicule sous menace d'une arme ; je m'y suis opposé car j'en ignorais les raisons. En procédant à une fouille corporelle avec brutalité, ils ont découvert le carnet de la COOPEC. Ils ont exigé que je leur verse de l'argent, parce qu'ils savent comment j'ai eu la somme d'argent mentionnée dans le carnet. J'ai été obligé de partir avec eux à la COOPEC pour faire un retrait. Puis, j'ai été relâché. J'ai compris que c'est mon ami qui avait donné mon signalement à ces policiers. Comme je ne compte pas arrêter maintenant cette activité, j'ai pris contact avec un policier pour éviter de me faire arracher mon argent ». Ce brouteur a refusé de dire si ce policier recevait quelque chose pour ses manœuvres frauduleuses. Une telle collaboration ne peut qu'encourager les délinquants à perpétuer leur activité en causant de graves préjudices aux personnes physiques et morales. Ces policiers, comme certains agents financiers, non seulement sont des partenaires mais aussi ils tirent profit des manœuvres frauduleuses des brouteurs.

Gérants de bars, hôtels... et de cybercafés et membres de l'entourage: Les maquis, bars de luxe, hôtels et de résidences de luxe font partie des divers lieux fréquentés par les "brouteurs". Lieux dans lesquels ils dépensent leur butin. Ainsi, plusieurs de ces endroits ont été rénovés par leurs propriétaires grâce aux importantes sommes dépensées par les "brouteurs". Lorsqu'une famille cybercriminelle se retrouve dans un bar climatisé, par exemple, elle prend en compte toute la consommation de tous ceux qui y sont présents. Chaque membre de la famille cybercriminelle paye la boisson à chaque table. Ces derniers sont capables de dépenser deux à trois millions ne serait-ce que le temps d'un week-end. Certains tenanciers desdites structures deviennent des "amis" des brouteurs afin que ceux-ci puissent faire régulièrement la fête dans leurs locaux. Il en est de même pour les hôtels et résidences de luxe. Les brouteurs dépensent d'énormes sommes d'argent dans ces lieux, ce qui profite aux gérants et propriétaires. Parfois, ces cybercriminels louent ces endroits tout le week-end (vendredi, samedi et dimanche). Aussi, lorsqu'ils font une rentrée d'argent, ne fréquentent-ils plus les emplacements habituels de restauration et d'hébergement. L'un de nos enquêtés affirme ceci : « quand on a de l'argent, on ne mange plus dans les mêmes coins, on va dans les grands restaurants, dans les grandes surfaces de pâtisseries où la nourriture coûte très cher, car on a de l'argent. » Dans les grands restaurants, le prix des repas est parfois doublé, voire triplé. Comme dirait un brouteur : « on ne peut pas avoir de l'argent et manger du "Garba"¹¹ ou du riz dans un restaurant minime. Nous, on mange les vrais plats accompagnés du bon vin de France, car nous sommes des jeunes riches et les riches se distinguent même par la nourriture qu'ils mangent dans les endroits de classes ». Comme lieux d'hébergement, il y a les hôtels et résidences de luxe dans lesquels les jeunes cybercriminels prennent l'habitude d'y aller.

Ainsi, ces “brouteurs” ont pour domicile des hôtels et mêmes louent des résidences luxueuses pour au moins une semaine. C’est le cas d’un de nos enquêtés qui dit : « moi mon endroit favori, c’est la résidence dénommée “chocolat” sis à la Riviera 2 près de la maison du célèbre chanteur Alpha Blondy. Là, c’est chez moi, j’y amène des filles pour des nuits de joie. Je peux louer la suite à quarante mille francs CFA la nuit (40000 FCFA, plus de 600 Euros), et je peux y passer plus d’une semaine-la ». Certains d’entre eux louent des résidences entières, seulement pour faire leur fête communément appelée « Zè partyⁱⁱⁱ » : « j’organise avec mes amis brouteurs souvent des soirées accompagnées de plusieurs filles de joie appelées “prostituées de luxe” dans des résidences de luxe que je choisis au hasard au moins deux à trois fois dans le mois pour juste faire la fête en privée. Nous invitons parfois des DJ pour faire nos “spots^{iv}” et nous dépensons en moyenne un million de francs CFA, (plus de 1500 Euros), voire deux millions de francs CFA (plus de «3000 Euros), en fonction de l’argent que nous possédons » affirment plusieurs de nos enquêtés. Les brouteurs sont solidaires dans leur activité illicite ; ils partagent leur gain au sein du groupe dans des soirées libertines comme le souligne Dindé (2010) : « Chez les brouteurs, la solidarité est de mise. Celui qui reçoit la « tune » de son “pigeon” (victime) la partage avec le groupe. Dans tous les cas, tout le groupe profite des gains acquis malhonnêtement ».

En ce qui concerne les cybercafés, les propriétaires ont augmenté le nombre d’ordinateurs avec des connexions à haut débit à cause des “brouteurs”. Dans ces cybercafés, « ils dépensent au moins 10 000 F CFA (plus de 15 Euros) en un mois pour la connexion », propos recueillis de nos enquêtés gérants de cybercafés. Selon les enquêtes effectuées par Gueu (2013), « ces jeunes peuvent investir en moyennes entre 10000 et 25 000 F CFA (entre 15 et «38 Euros et plus) par mois en temps de connexion sans compter les frais de téléphone, de photocopie et autres ». Un autre enquêté, proche d’un cyberdélinquant, révèle : « chaque jour, de huit (08) heures à vingt (20) heures, il passe tout le temps dans le cyber entrain de “brouter”. » A la question de savoir « combien son parent peut dépenser ? » Il répond : « Il peut dépenser par mois au moins trente mille francs (30 000 FCFA, plus de 45 Euros) à cinquante mille francs (50 000 FCFA, 76 Euros) le prix de la connexion. » Il ajoute encore : « Mais à ce niveau, quand il n’a pas d’argent, il peut naviguer en traitant avec le gérant ou le propriétaire. Ainsi dès que l’argent tombe, il rembourse les frais de la connexion avec un taux d’intérêt supérieur ou égal à dix pour cent (10%) des frais ».

Ces brouteurs qui ont navigué à crédit dans des cybercafés pendant leur période de disette, en reconnaissance aux gérants font également du “travaillement” sur ces derniers quand ils escroquent des victimes via le net. Généralement, le remboursement des dettes contractées précédemment se fait avec un taux d’intérêt de 10% de la somme due. L’un de nos enquêtés, propriétaire aujourd’hui de trois cybercafés témoigne qu’au départ, il était détenteur d’un seul cybercafé, mais avec sa clientèle qui est en grande partie des cybercriminels, il a ouvert encore deux autres cybercafés. En outre les actions « caritatives » évoquées plus haut poursuivent généralement deux objectifs : si le premier est de montrer leurs prouesses, le second, quant à lui, vise soit à acheter le silence des riverains, soit à jouir de leur protection. Ce fût le cas d’un enquêté qui a révélé ceci : « j’ai été sauvé de justesse par les amis du quartier, qui m’ont prévenu, alors que je dormais, de la venue des forces de l’ordre dans le quartier, et qui montraient des

photos de moi disant que je faisais l’objet d’un avis de recherche ». Un autre de dire : « je marchais dans les rues de mon quartier, quand tout à coup, j’ai été accosté par des forces de l’ordre. Mais après supplication des vieilles femmes de mon quartier, j’ai été relâché ». Une telle situation ne facilite guère la tâche aux forces de l’ordre quand celles-ci décident de procéder à l’arrestation de ces brouteurs à domicile ou dans leurs quartiers.

Conclusion

Cette étude a porté sur l’utilisation du gain issu de la cybercriminalité, en l’occurrence le “broutage” à Abidjan. Pour mieux appréhender le sujet, nous nous sommes posé les questions suivantes : Que font les brouteurs des gains issus du broutage ? A quoi servent les sommes d’argent acquises par les brouteurs ? Y-a-t-il des personnes qui bénéficient de cette activité illicite ? Les gains sont-ils injectés dans le secteur formel ? Dans quels secteurs d’activités les brouteurs investissent-ils ? Par ailleurs, la méthodologie sur laquelle s’est basée notre recherche, a consisté en une étude de terrain. Notre terrain d’enquête a porté sur quatre (4) communes du district d’Abidjan : Abobo, Cocody, Koumassi et Marcory. L’échantillon de ce travail a été extrait d’une population mère composée essentiellement d’habitants de ces communes. L’étude documentaire, l’enquête-interrogation de même que l’analyse des données, en l’occurrence l’analyse qualitative, ont été d’un apport appréciable dans la conduite de cette étude. Les principaux résultats issus de cette recherche mettent l’accent sur la gestion par les brouteurs des gains générés par la cybercriminalité à Abidjan. Les brouteurs ont des investissements dans lesquels ils réinjectent le fruit de leur escroquerie via-internet. Les brouteurs blanchissent ainsi des sommes d’argent dans la création d’entreprises de transport, des agences de transfert de fonds et de cybercafés et sont actionnaires dans diverses structures de vente de téléphones. Ensuite, le besoin de paraître amène les brouteurs à distribuer des billets de banque dans divers lieux. L’argent issu de la cybercriminalité est dilapidé dans des lieux tels que les bars climatisés maquis, restaurants, hôtels... Aussi, gaspillent-ils leur butin en menant une vie de luxe dans des vêtements et accessoires de luxe. Enfin, leurs familles et une certaine catégorie de personnes telles des policiers, des amis, des gérants de bars... tirent profits des activités illicites des cybercriminels. Ce qui confirme nos hypothèses.

Ainsi, toutes ces initiatives et réalisations des cybercriminels au sein de la société constituent un véritable problème de société grave. C’est ce que soulève Aman (2013) : « De l’autre côté, le nombre d’emplois créé par ces entreprises dans ce contexte socio-économique précaire, pose un véritable problème de société ». De ces propos, il en ressort que certains amis des jeunes cybercriminels profitent des emplois qu’offrent les entreprises créées par certains cyber-délinquants. Cette étude ne prétend pas avoir épuisé tous les aspects que peuvent susciter l’utilisation par les “brouteurs” des gains générés par la cybercriminalité à Abidjan. Elle n’a fait qu’ouvrir des pistes de réflexions qui pourraient faire avancer la recherche. Car d’autres problèmes comme ceux relatifs aux nombres d’emplois créés par l’entreprise des brouteurs, dans cette situation socio-économique précaire, pose un véritable problème de société. Les cybercriminels par la création d’emplois à travers leurs investissements font du blanchiment d’argent. La question que se pose Aman (2013) est de savoir si l’impact socio-économique d’entreprises issues du

blanchiment d'argent doit-il justifier que l'on ferme les yeux sur l'activité criminelle sous-jacente ? Cette interrogation témoigne que des réflexions plus approfondies soient consacrées à cette problématique.

REFERENCES

- Akadje, A. M. 2011. « Cybercriminalité et "broutage" en Côte d'Ivoire ». *Revue Internationale de criminologie et de Police Technique et Scientifique*, n°3, Juillet-Septembre, 299-310.
- Akadje, A. M. 2014. « Cybercriminalité et pratiques magiques en Côte d'Ivoire ». *Revue internationale de recherches et d'études pluridisciplinaires, GUREP, C.L.I.P.S.*, Lyon : Editions Le Croquant, N° Spécial 1, décembre, pp. 64-78.
- Akadje, A. M., Zady, C. & Azi, J. W. 2017. « Parents et broutage à Abidjan », *European Scientific Journal*, vol.13, n°5, 285-302.
- Anon, N. 2014. « La pratique de la cybercriminalité en milieu scolaire et universitaire de côte d'ivoire. Cas des élèves et étudiants du district d'Abidjan », *European Scientific Journal*, vol.10, n°31, 178-195
- Azi, J. W. 2015. *La criminalité organisée en matière de cyberescroquerie à Abidjan*, Mémoire de Master 2, UFR Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody.
- Bogui, JJ 2010. « La cybercriminalité, menace pour le développement, les escroqueries Internet en Côte d'Ivoire ». *Revue scientifique Afrique contemporaine*, vol. 2, n° 234 pp. 155-170.
- Encyclopédie Pratique 2016.
- Filiol, E., et Richard, P. 2006. *Cybercriminalité, enquête sur les mafias qui envahissent le web*. Paris : Dunod.
- Gariépy, J. et Rizkalla, S. 2002. *Criminologie générale*. 2^e édition. Modulo : Québec.
- Gassin, R. 2011. *Criminologie générale*, 7^{ème} éd. Paris : Précis Dalloz.
- Gueu, D. 2013. « La cybercriminalité à Abidjan, un phénomène de mode ou une nouvelle guerre contre les finances en Côte d'Ivoire ? ». *European Scientific Journal*, vol.9, n°1, 97-106.
- Kla Sylvanus 2009. «L'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire va en guerre contre les cybercriminels» in *Objectifs Hebdo*, n°4, du 16 au 22 Mars 2009, p. 4.
- Koné, F. 2015. Cybercriminalité et crimes rituels dans la commune de Yopougon. Mémoire de Master 2. UFR Criminologie. UFHB.
- Koudou, O. et al. 2016. « Déterminants psycho-sociaux des représentations sociales favorables à la pratique de la cybercriminalité chez des jeunes à Abidjan », *Revue Africaine de Criminologie*, N°19, 8-24.
- Loi ivoirienne n° 2013-451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité
- Loubet Del Bayle, J.L. 1998. *Introduction à la recherche*. Université Toulouse 1, IEP, Cerp.
- Mohammed, M. 2011. *La formation des bandes, entre la famille, l'école et la rue*. Paris : Presses Universitaires de France, collection lien social, 418 p.
- Prates, F., Gaudreau, F. et Dupont, B. 2013). « La cybercriminalité : état des lieux et perspectives d'avenir », in Institut Canadien d'Études Juridiques Supérieures (dir.), *Droits de la personne : La circulation des idées, des personnes et des biens et capitaux* (pp. 415-442), Cowansville : Éditions Yvon Blais.
- Yébouet, B. C. P-H. (...). La politique criminelle ivoirienne en matière de cybercriminalité, *Revue Internationale de criminologie et de Police Technique et Scientifique*, n°3, Juillet-Septembre, 458-469.

Site internet

- Aman, V., 2013. <http://cybercrimactu.wordpress.com/2013/10/11en-route-vers-une-cybercriminalite-professionnalisee/>, consulté le 6/5/16.
- Beké 2009 [http://www.abidjantribune.com/images/stories/news/internet_dog.jpg/2009/08/29/le-broutage, un véritable cancer économique](http://www.abidjantribune.com/images/stories/news/internet_dog.jpg/2009/08/29/le-broutage-un-veritable-cancer-economique/) /, consulté 6/5/16.
- Dindé, F. 2010. <http://regardscroise.ivoire-blog.com/societe-ivoirienne/archives/2010/04/05/profession-brouteur-a-abidjan>. Sources : Koaci et Ivoire news. "Encyclopédie Pratique" <http://www.journaldunet.com/business/pratique/dictionnaire-economique-et-financier/16510/blanchiment-definition-traduction.html>, consulté le 23/5/16.
- Fofana, B.I. 2013. <http://visavis.mondoblog.org/cyberdelinquance-les-501-coups-des-brouteurs-ivoiriens/comments/27-mai-2013>, consulté le 23/5/16.
- Mpozi, L., 2013. [http://www.memoireonline.com/08/14/8895/html, « Du silence du droit pénal congolais face à la cybercriminalité](http://www.memoireonline.com/08/14/8895/html/Du-silence-du-droit-penal-congolais-face-a-la-cybercriminalite) », consulté le 23/05/2016. [Http://cybercrime.interieur.gouv.ci/](http://cybercrime.interieur.gouv.ci/).

ⁱ Bercy : dans le jargon des brouteurs désigne un cybercafé.

ⁱⁱ Garba : mot ivoirien désignant l'attiéké accompagné de poisson thon.

ⁱⁱⁱ Zè party : fête de jeunes à laquelle des garçons et des filles prennent part. Il s'agit de boire l'alcool sans mesure, fumer la cigarette et s'amouracher comme l'on veut et avec qui l'on veut.

^{iv} Spot : éloges parfois exagérés fait par des disques jockers à l'endroit des jeunes brouteurs dans des chansons.
